

Si presque tous les genres de services de réadaptation peuvent être importants dans un cas en particulier, l'expérience démontre que les services suivants sont en général les plus importants: 1° traitement médical, y compris la réadaptation au point de vue médical; 2° fourniture de membres artificiels, correcteurs de maintien et autres appareils prothétiques, y compris les appareils acoustiques; 3° orientation professionnelle; 4° formation professionnelle, technique ou universitaire; 5° allocations d'entretien; 6° aide en vue d'obtenir un emploi convenable; 7° établissement sur les terres; 8° service d'embauchage; 9° soins ultérieurs, médicaux, sociaux et professionnels. Ces services exigent une coordination étroite des aptitudes de plusieurs employés professionnels et semi-professionnels, entre autres: médecins, chirurgiens et infirmières; physiothérapeutes et spécialistes en rééducation professionnelle des blessés; préposés au rétablissement civil et moniteurs; ajusteurs de membres artificiels et de correcteurs de maintien; psychologues et travailleurs sociaux.

Les problèmes auxquels ont à faire face les invalides ne sont pas les mêmes dans tous les cas et seul un programme de réadaptation modifiable selon chaque cas peut leur être avantageux. Le médecin coordonne les services médicaux de réadaptation et indique de quelle façon l'état de l'ancien combattant au point de vue médical peut influencer sur sa réadaptation sociale et professionnelle. Le ministère reconnaît depuis longtemps qu'il est tout aussi important de coordonner en outre les phases non médicales de la réadaptation de l'ancien combattant. C'est pourquoi la Section du rétablissement civil des blessés a été organisée.

Un service permanent se charge des relations avec le public et les employeurs. Durant l'année, des brochures et imprimés ont été publiés et les préposés au rétablissement civil des blessés se sont présentés à des groupes d'employeurs et de représentants de citoyens pour les conseiller sur l'embauchage des personnes frappées d'invalidité.

La Section du rétablissement civil des blessés fournit aussi certains services de bien-être dans les hôpitaux du ministère à tous les malades, qu'ils soient atteints d'invalidité légère ou grave.

Au nombre des organismes qui collaborent avec le ministère dans son programme de réadaptation des anciens combattants infirmes, figurent le Bureau national de placement, le Service de la formation professionnelle au Canada, l'Institut national des aveugles, l'Association canadienne des amputés, l'Institut national des sourds et des partiellement sourds et l'Association canadienne des paraplégiques.

Sous-section 5.—Réadaptation des femmes

Durant la première guerre mondiale, seul le service d'infirmière était accessible aux femmes, mais au cours de la seconde on a vu des femmes en service dans l'armée, la marine et l'aviation dans presque toutes les fonctions.

En décembre 1946, toutes les femmes qui faisaient partie du personnel des forces armées canadiennes, au nombre d'environ 50,000, avaient été démobilisées à l'exception de quelques infirmières et diététiciennes.

En prenant comme base la proportion reconnue d'une femme par vingt hommes dans les forces armées, on a créé des postes dans le personnel de la Division de la réadaptation du ministère des Affaires des anciens combattants pour des administrateurs et des conseillers du sexe féminin.

La formation des anciens membres des services militaires féminins, sous les auspices du ministère des Affaires des anciens combattants, se fait d'après les mêmes principes et au même rythme que pour les anciens combattants. Jusqu'à la fin de